

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-37

Objet : Travaux d'amélioration acoustique dans la halte-garderie « Les Rases-Mottes » au Pontiffroy.

Rapporteur : Mme BRESSON, Conseiller Municipal

La Ville de Metz est propriétaire de locaux situés 1, rue Saint Clément au Pontiffroy, mis à disposition du CCAS pour assurer une activité de halte-garderie.

Suite à une étude acoustique menée à l'initiative du Comité de Gestion des Haltes d'Enfants de l'Agglomération Messine (COGEHAM), d'importantes nuisances sonores ont été révélées rendant difficiles les conditions de travail des salariés et le bien être des enfants.

Aussi, il est proposé d'engager des travaux d'amélioration acoustique dans ces locaux, pour un montant estimé à 32 000 €.

Il est précisé qu'une subvention correspondant au plus à 50% du montant total hors taxes des travaux sera sollicitée auprès du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande de réalisation de travaux d'amélioration acoustique émanant du COGEHAM ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales, pris notamment dans ses articles L1211 modifié, L2122-20, L2122-22, et L2122-23 ;

VU la délibération du 30 avril 2009, concernant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

VU l'inscription au Budget Supplémentaire 2011 de l'opération suivante :

- Travaux d'amélioration acoustique Halte-Garderie « Les Rases-Mottes » : 32 000€

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- de réaliser des travaux d'amélioration acoustique dans les locaux de la halte-garderie « les Rases-Mottes » à financer au moyen des crédits inscrits au budget supplémentaire 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur pour mener à bien la consultation en vue de passation de marchés publics correspondants à l'opération susmentionnée, selon la procédure appropriée et conformément au code des marchés publics ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels dans la limite de l'article 20 du code des marchés publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans la limite des crédits alloués ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- de décider d'imputer ces dépenses sur le chapitre et l'article correspondant au budget des exercices concernés ;
- de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Gestion Domaniale et Moyens Généraux Commissions : Travaux et Domaines - Finances Référence nomenclature «ACTES» : 1.1

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTEE Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
